



Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Affiché le

ID : 084-218400828-20230328-DCM2023_016-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2023

Délibération n° 2023_016

Date de convocation : 22/03/2023

Membres en exercice : 19

Votants : 18

POUR : 14

CONTRE : 3 AMIOT-MARTIN-MOURIER

ABSTENTION : 1 BASTOGNE

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente décision.

29-03-23



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
L'an DEUX MILLE VINGT TROIS et le vingt-huit Mars à vingt HEURES
trente MINUTES, le Conseil Municipal de cette Commune
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
à Mormoiron, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence
de Monsieur Régis SILVESTRE, Maire :

Présents : Régis SILVESTRE, Patrick CHAVADA, Mireille ORTUNO,
Thibault DEMOULIN, Isabelle CHANTREL, Bernard LE DILY, Julien
SANCHEZ, Denis CHANTREL, Sandrine CONIL, Rima DELARRAT,
Jean-Pierre AMIOT, Brigitte BASTOGNE, Rafaële MOURIER, Lionel
MARTIN

Procurations : Claude BOISSON pouvoir à Régis SILVESTRE,
Bernard LECOMTE pouvoir à Isabelle CHANTREL, Frédéric
MOURIES pouvoir à Bernard LE DILY et Christel VITALBO pouvoir à
Patrick CHAVADA

Absent Excusé : Frédéric FARINA,

Secrétaire : Bernard LE DILY, assisté de Nathalie ORBAN, attachée
territoriale.

BUDGET / Budget primitif 2023

Monsieur le Maire cède la parole à Patrick CHAVADA, 1er adjoint délégué aux finances.

Avec les documents que vous avez reçus vous aviez également comme le prévoit la réglementation l'état
récapitulatif des indemnités des élus

Je sou mets à l'assemblée délibérante le budget primitif communal 2023 établi comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 363 498,41 €	2 363 498,41 €
Investissement	2 753 535,74 €	2 753 535,74 €

Considérant le projet de budget primitif 2023,

Après avoir entendu mon rapport,

Sur proposition du Maire,

Le conseil municipal ayant oui l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré à la majorité :

ADOpte le budget primitif 2023 arrêté comme suit :

- o au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- o au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

Sections	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 363 498,41 €	2 363 498,41 €
Investissement	2 753 535,74 €	2 753 535,74 €

AUTORISE Monsieur le maire à signer tout acte se rapportant à la présente.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé au registre les membres présents,

Le secrétaire : Bernard LE DILY,
Adjoint au maire

Le Maire

Régis SILVESTRE

